

La lettre annuelle 2017

de l'Association Henri Capitant
des amis de la
culture juridique française



■ BILAN 3 ■ AGENDA 6 ■ ÉCHOS & NOUVELLES 8 ■ LES PUBLICATIONS 9 ■ ACTUALITÉ 11

édito

CAPITANT SUR TOUS LES FRONTS!

Depuis plusieurs années désormais, l'Association Henri Capitant des Amis de la Culture Juridique Française déploie une intense activité para-législative.

C'est en 2005, que notre Association a initié cette activité en parrainant l'Avant-projet de réforme du droit des obligations et de la prescription, conçu par un groupe d'universitaires dirigé par Pierre Catala, Avant-projet dont on retrouve l'empreinte dans l'Ordonnance du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, de la preuve et du régime des obligations.

En 2006, c'est un groupe dirigé par Michel Grimaldi qui fut chargé par le ministère de la justice de préparer la réforme du droit des sûretés et qui inspira très sensiblement l'Ordonnance du 23 mars de cette même année.

En 2008, en coopération avec la Société de législation comparée, notre Association a aussi œuvré pour élaborer un projet d'harmonisation européenne du droit des contrats, qui présentait une opportune alternative au projet de cadre commun de conférence rédigé sous l'égide de Christian Von Bar.

Puis ce fut au tour du droit des biens d'être, en 2009, l'objet de propositions pour une réforme

émises par un groupe dirigé par Hugues Périnet-Marquet, propositions dont on retrouve la trace dans quelques évolutions jurisprudentielles particulièrement spectaculaires.

Plus récemment encore, au cours de cette année, le groupe dirigé par Michel Grimaldi a remis l'ouvrage du droit des sûretés sur le métier en participant étroitement à la rédaction de l'Ordonnance du 4 mai 2017 relative à l'agent des sûretés et en préparant une réforme d'ajustement de l'Ordonnance du 23 mars 2006 qui devrait intervenir dans les prochains mois

Enfin, depuis deux années, un groupe prépare sous la houlette de Jérôme Huet un Avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux et a reçu, à cette fin, un mandat officiel de la Chancellerie.

Il n'est que justice de remercier chaleureusement tous les membres de notre Association qui ont consacré leur temps et leur talent à ces entreprises para-législatives et qui ont permis à notre Association de contribuer à des évolutions fondamentales de notre droit, en s'attachant à ce que notre tradition juridique civiliste les irrigue et les enrichisse.

DENIS MAZEAUD

L'ÉVÉNEMENT : UN CODE EUROPÉEN DES AFFAIRES POUR L'EUROPE CONTINENTALE

L'Association Henri Capitant a publié en octobre 2016 un inventaire de l'acquis communautaire en droit des affaires : «*La construction européenne en droit des affaires : acquis et perspectives*», ouvrage trilingue préfacé par Valéry Giscard-d'Estaing.

Il ressort de son diagnostic qu'en dépit d'efforts sincères de l'Union, les directives et, dans une moindre mesure, les règlements intéressant les matières du droit des affaires sont insuffisamment lisibles et accessibles en la forme. Quant au fond, la construction d'un droit commercial *Suite p. 2*

L'ÉVÉNEMENT: UN CODE EUROPÉEN DES AFFAIRES POUR L'EUROPE CONTINENTALE



PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE À PARIS, LE 4 OCTOBRE 2016

Suite de la p. 1 européen reste largement à faire ce qui surprend d'autant plus que les foires du moyen-âge avaient jadis eu un rôle déterminant dans la construction d'une Europe des échanges.

Profondément hétérogène d'une matière à l'autre, la construction communautaire est inachevée : le droit commercial est encore largement la chose des Etats-Membres.

Or, soixante ans après la signature du Traité de Rome, il devient chaque jour plus étrange que les 28 Etats-membres commercent entre eux sous l'empire de droits des affaires éclatés et alors que 19 d'entre eux usent d'une monnaie commune.

La sortie du Royaume-Uni, terre de *common law*, est propice à ce que le droit continental – que l'immense majorité des Etats-Membres ont reçu en partage – structure davantage l'Europe des échanges.

Une délégation de l'Association Henri Capitant et de représentants des milieux économiques soutenue par les professionnels du droit a présenté ce projet au Parlement européen le 13 octobre dernier.

C'est donc fort opportunément que la Commission européenne, dans son *Livre Blanc sur l'avenir de l'Europe - Réflexions et scénarios pour l'UE27 à l'horizon 2025*, publié le 1^{er} mars 2017, a retenu par suite de l'œuvre entreprise le scénario d'un « "code de droit des affaires" commun unifiant le droit des sociétés, le droit commercial et des domaines connexes, qui aide les entreprises de toutes tailles à exercer facilement leurs activités au-delà des frontières ».

Ce code aux couleurs bleu et or de l'Union aura pour mission d'accroître la lisibilité du droit de l'Union et l'incarner aux yeux des commerçants européens.

L'Association Henri Capitant a d'ores et déjà amorcé cette rédaction, forte de son réseau international, de l'appui de la Fondation pour le droit continental et des grandes professions juridiques.

Elle agrègera les efforts et le talent d'éminents juristes de l'Union, sous la direction d'un couple franco-allemand par matière, lequel constituera un groupe de travail au sein duquel universitaires et praticiens des 27 Etats-membres prendront toute la place.

Chaque groupe thématique aura ainsi pour mission de proposer à échéance de 3 ans un code thématique de droit européen des assurances, de droit européen des sociétés, des procédures collectives, des garanties, etc. participant d'un code authentiquement européen de droit des affaires plus vaste et riche de plusieurs volumes.

C'est là un projet d'une telle ampleur qu'il a toutes les raisons d'échouer. Toutefois, les yeux de Chimène de la Commission du Parlement européen montrent amplement qu'il ne s'agit déjà plus tout à fait d'une utopie.

L'Allemagne, la France et les Etats ayant en commun le génie de la codification n'ont-ils pas la responsabilité de tenter d'en faire le précieux don à l'Union afin de la faire triompher des secousses qui l'ébranlent ?



Bilan 2016-2017



▲ BOGOTA, UNIVERSITÉ EXTERNADO, SEPTEMBRE 2016



▲ LES MEMBRES DU BUREAU, ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 MAI 2017

■ PARIS

7-9 juillet 2016 :

Campus : Comme chaque année désormais, dans le cadre de son partenariat avec l'ordre des avocats du Barreau de Paris, plusieurs membres de notre Association ont animé des ateliers au profit des avocats parisiens, en droit des contrats, en droit de la distribution, en droit des sûretés, en droit de la responsabilité civile, en droit patrimonial de la famille et en droit de la construction.

■ ROME,

24 -31 juillet 2016 :

L'Union Internationale du Notariat (UINL) a tenu à Rome avec le soutien de l'Association la **cinquième édition de l'Université du Notariat Mondial**. La formation dispensée comportait des ateliers sur des sujets notariaux d'actualité, étudiés selon un angle théorique et pratique, grâce à un binôme de professeurs Universitaire/Notaire (Déontologie, Immobilier, Famille, Société, etc.) mais aussi la visite des institutions notariales et juridiques du pays (Conseil Supérieur du Notariat, Cour de Cassation, etc.).

▲ BOGOTA,

5-7 septembre 2016 :

Depuis plus de 10 ans, désormais, le Groupe colombien de notre Association invite une délégation de membres d'autres groupes à participer à un colloque, qui se tient traditionnellement à l'Université Externado de Bogota. Cette année, le thème choisi pour ce colloque était «*Les sources du droit*». Les juristes colombiens et français

échangèrent donc sur la loi, la jurisprudence, la coutume, la pratique, la doctrine et l'équité.

■ Paris,

4 octobre 2016 :

L'ouvrage trilingue «*Construction européenne en droit des affaires : acquis et perspectives*», a été présenté lors d'une Conférence de presse accueillie par le Conseil National des Barreaux

■ MADRID,

27 et 28 octobre 2016 :

8^e CONVENTION DES JURISTES DE LA MÉDITERRANÉE



Organisée par la Fondation pour le droit continental en partenariat avec l'Université CEU San Pablo et l'Association, la huitième Convention des juristes de la Méditerranée a eu lieu avec succès dans la prestigieuse université CEU San Pablo de Madrid (Espagne).

■ OXFORD,
13 mars 2017 :
9th FRENCH LAW MOOT

L'Association a participé à la 9^e édition du *French Law Moot* à Oxford, aux côtés du Cabinet Gide et en qualité de juré, organisé par les membres du Groupe anglais de l'Association. Les participants ont fièrement représenté leur pays, leur université et surtout les intérêts de leurs clients virtuels avec beaucoup d'esprit, de talent, et une maîtrise remarquable de la langue et du droit français.



■ PARIS,
17 mars 2017 ▶

Journée franco-turque : en réplique à une journée qui s'était tenue en 2015 à Istanbul, des juristes français et turcs se sont retrouvés à Paris pour mettre en miroir certaines évolutions marquantes de leurs réformes respectives du droit des contrats : ***Les contrats préparatoires, Conditions générales du contrat (clauses abusives), L'imprévision, L'exécution forcée en nature, Le contrat et les tiers: les ensembles contractuels.***





▲ BÉNIN, AVRIL 2017

■ PARIS, 29 mars 2017 :

Une première réunion plénière entre les directeurs franco-allemands de groupes de travail de l'Association réfléchissant à un Code européen de droit des affaires s'est tenue à la Fondation pour le droit continental.

■ BÉNIN, 3 et 4 avril 2017 :

La Société de Législation Comparée, l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) et le Centre de Recherches et d'Etudes en Droit et Institutions Judiciaires en Afrique (CREDIJ) ont organisé, en partenariat avec l'Association Henri Capitant, une séance de rencontre avec les doctorants en droit de l'Université d'Abomey-Calavi et une après-midi de réflexion au campus sur le thème « *Nouveaux projets d'Actes uniformes OHADA : Regards comparatistes à la lumière de quelques récentes réformes* ». La délégation française était représentée par Maître Parfait Diedhiou, Avocat au Barreau de Paris, Madame Bénédicte Fauvarque-Cosson, Professeur à l'Université Panthéon-Assas, Paris II, Monsieur Cyril Grimaldi, Secrétaire gé-

néral adjoint de l'Association Henri Capitant, Professeur à l'Université Paris 13 et Monsieur François-Xavier Lucas, Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne, Paris I.

■ BONN, 27 avril 2017 :

L'Europe a-t-elle besoin d'un Code européen des affaires ? Le 27 avril 2017, le projet de code européen du droit des affaires a été discuté, pour la première fois en Allemagne, dans le cadre d'une

conférence au Château de Poppeisdorf à Bonn, organisée par le Centre pour le droit européen des affaires (Zentrum für Europäisches Wirtschaftsrecht) de l'Université de Bonn et l'Association des Avocats allemands (Deutscher Anwaltverein).

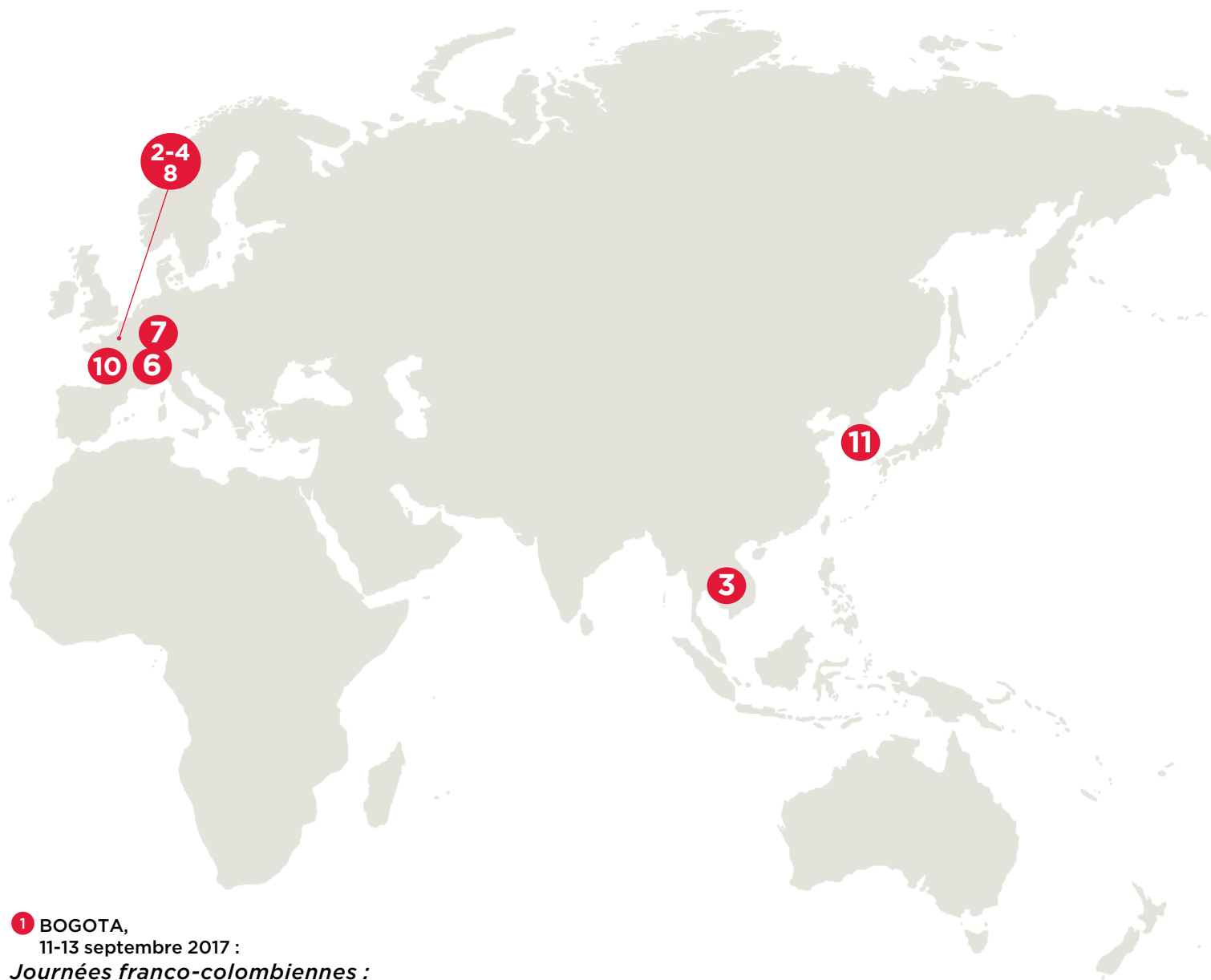
■ PARIS, 18 mai 2017 :

Journée parisienne : comme de coutume, s'est tenue, en salle 4 du Centre Panthéon, la *Journée parisienne* au cours de laquelle les rapporteurs français ont présenté les rapports préparés en vue du Congrès international qui se tiendra en mai, en Italie. Ont présenté leurs contributions : Elisabeth Zoller, *Concepts, intérêts et valeurs en droit constitutionnel* ; Philippe Chauviré, *Concepts, intérêts et valeurs en droit privé* ; Anne-Marie Leroyer, *Concepts, intérêts et valeurs en droit de la famille* ; Audrey Darsonville, *Concepts, intérêts et valeurs en droit pénal*. La Journée s'est poursuivie avec l'Assemblée générale de l'Association.

▼ BONN



Agenda 2017-2018...



1 **BOGOTA,**
11-13 septembre 2017 :

Journées franco-colombiennes :
l'Association participera à ces traditionnelles rencontres franco-colombiennes sur un thème qui reste à déterminer.

2 **PARIS, JARDIN D'ACCLIMATION,**
3-6 juillet 2017 :

L'Association animera 5 ateliers lors du prochain **Campus des avocats** (*Actualité du droit des contrats, L'avant-projet de réforme du droit de la responsabilité civile, Actualité du droit de la distribution, La réforme des contrats en 10 questions, Actualité du droit des sûretés*)

3 **PHNOM PENH,**
30-31 octobre 2017 :

Rencontres Union Européenne / ASEAN, en partenariat avec la Fondation pour le droit continental.

4 **PARIS,**
27-28 septembre 2017 :

Organisées par l'Association Henri Capitant, l'IRDA et ARIDA, les prochaines **Journées franco-japonaises** auront lieu à Paris et auront pour thème « *Le contrat et les tiers* ». Seront, à cette occasion, traités : *L'effet relatif des conventions ;*

L'opposabilité du contrat ; La stipulation pour autrui ; La responsabilité délictuelle du fait d'une des parties au contrat du fait d'autrui dans la formation du contrat ; La responsabilité contractuelle du fait d'autrui dans l'exécution du contrat : la question de la validité de la clause limitative de responsabilité du fait d'autrui ; Les effets à l'égard des tiers de l'anéantissement du contrat de vente d'immeuble.



5 BUENOS AIRES,
9-15 juillet 2017 :

l'Association participera à la 6ème Université du Notariat Mondial au cours de laquelle seront abordés des sujets d'actualité en lien avec l'internationalisation des échanges.

6 GRENOBLE,
17 novembre 2017 :

Se tiendra, ce jour-là, la **22^e Journée nationale de l'Association**. Elle sera co-organisée avec l'Université de Grenoble et aura pour thème « *La réforme du droit des contrats spéciaux* ».

7 MUNSTER,
7-8 décembre 2017 :

Des *Journées franco-allemandes* se tiendront avec la Section bordelaise de l'Association sur le thème du « *Code européen des affaires* ».

8 PARIS,
Décembre 2017 :

Des *Journées franco-camerounaises* se tiendront dans les locaux de l'Université Paris XIII, sur un thème portant sur l'OHADA, mais dont l'objet précis reste à déterminer, ainsi que des journées franco-brésiliennes, dont la date exacte et le thème demeurent à fixer.

JOURNÉES INTERNATIONALES

9 QUÉBEC,
28 mai au 1^{er} juin 2018 :

Les *Journées internationales* se tiendront au Québec, à Montréal et à Ottawa, et auront pour thème « *Droit et vulnérabilité* ». Les thèmes retenus sont : *Vulnérabilité et aptitude* (rapport général québécois) ; *Vulnérabilité et intégrité physique* (rapport général roumain) ; *Vulnérabilité économique* (rapport général belge) ; *Vulnérabilité et accès à la justice* (rapport général français).

10 FRANCE,
20-24 mai 2019 :

Les *Journées internationales* se dérouleront en France.

11 CORÉE DU SUD,
2020 :

Les *Journées internationales* se dérouleront en Corée du Sud.

Échos et nouvelles

BENOIT MOORE NOMMÉ JUGE DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

Notre cher ami Benoît Moore, président du groupe québécois de notre Association a été, tout récemment nommé juge de la Cour supérieure du Québec, dans le district de Montréal.

La ministre Wilson-Raybould a annoncé que cette nomination avait été faite en vertu du nouveau processus qui met notamment « l'accent sur la transparence, le mérite et la diversité ». Benoît Moore était

donc évidemment l'homme de la situation.

Toutes nos plus chaleureuses félicitations à Benoît dont chacun a pu apprécier ces dernières années les immenses qualités scientifiques et humaines.

Puisse cette nouvelle et prestigieuse fonction ne pas l'empêcher de continuer de participer à la vie de notre Association, à l'avenir.

Peau neuve pour le site internet de la « Revue de droit Henri Capitant / Henri Capitant Law Review »

Hébergé pendant six ans par l'éditeur spécialisé Lexbase, le site internet de la « Henri Capitant Law Review » rejoint désormais le site de l'Association en une seule et même adresse : henricapitant.org, aux côtés des autres publications. L'internaute n'a ni compte à créer, ni mot de passe à entrer, et peut accéder gratuitement à plus de deux cents documents de la pensée juridique française et continentale, textes de loi, et décisions de justice qui sont disponibles en langues française et anglaise. Grâce à cet effort mené conjointe-

ment par l'Association Henri Capitant, la Fondation pour le droit continental et les éditions Lextenso, le droit français montre qu'il sait s'ouvrir à ceux qui s'intéressent à lui sans être francophones. Le site de la Revue permet de communiquer en français et en anglais sur l'analyse économique du droit (n° 1), la théorie du patrimoine (n° 2), la primauté de l'exécution en nature (n° 3), les professions juridiques (n° 4), la distinction entre le droit public et le droit privé (n° 5), le droit de la preuve (n° 6), la réserve héréditaire (n° 7), le contrôle de

constitutionnalité en France (n° 8), et les autorités administratives indépendantes (n° 10), sans oublier le panorama du droit français dans dix matières en 2014, 2015 et 2016 (n° 9 et 11). Le nouveau site internet permettra de publier les contributions des auteurs immédiatement après leur traduction. Quant au numéro 12 (2017), il comportera un dossier thématique sur la propriété intellectuelle et un panorama du droit français en 2016-2017 qui complètera la toile que le nouveau site contribue à tisser.

> henricapitant.org > menu Publications

La vie des Groupes de l'Association

■ Cambodge (www.henricapitant-cambodia.org)

Le Groupe cambodgien de l'Association Henri Capitant a tenu le 4 février 2017 un Gala afin de lever des fonds en faveur de la promotion du droit au Cambodge et, plus particulièrement en vue de permettre la mise en ligne de la base de données juridique « Legicambodia », l'attribution de bourses universitaires à de jeunes étudiants méritants et l'organisation de formations continues pour les professionnels du droit.

■ **Pays-Bas** : le Groupe néerlandais de l'Association Henri Capitant fêtera son soixante-dixième anniversaire le 21 septembre à Leiden en organisant un colloque.

■ **Brésil** : le Groupe brésilien de l'Association Henri Capitant vient de se doter d'un site internet (www.ahcbrasil.org) et d'une page Facebook.

■ **Argentine** : la présidence du Groupe argentin est assurée, depuis septembre 2016, par le Professeur Sebastian Picasso.

La vie des Sections de l'Association

■ La **Section franco-québécoise** l'Association, créée entre les Universités Jean Moulin-Lyon 3 et de Montréal, organisera le 1^{er} décembre prochain

un colloque sur le projet de réforme du droit français de la responsabilité civile.

Les publications

→ LES TIERS, TOME LXV, ANNÉE 2015

Journées panaméennes de Panama et Chitré

éditions Bruylant LB2V,
décembre 2016,
872 pages

Identifier la catégorie des tiers et déterminer leur régime est un enjeu essentiel : on rencontre en effet la figure du tiers dans de nombreuses branches du droit, ce qui soulève des questions à la fois théoriques et pratiques. C'est pourquoi l'Association Henri Capitant a choisi, pour la première fois, de consacrer aux Tiers le thème de ses Journées internationales de droit comparé.



Aussi, ce 65^e volume réunit-il les contributions présentées lors des rencontres qui se tinrent à Panama City (Université de Panama) puis à Chitré (Faculté de Droit de Chitré) des 18 au 22 mai 2015 : elles

y réunirent plus de 100 universitaires, avocats et notaires de tous horizons.

C'est dire l'intérêt des analyses délivrées par 58 rapporteurs issus de 19 pays et rassemblées dans cet ouvrage.

Sommaire de l'ouvrage :

- Tiers et contrat (rapporteur général : Rodolfo Sacco, Italie)
- Tiers et biens (rapporteur général : Gilberto Boutin, Panama)
- Tiers et procédure (rapporteur général : Thierry Hoscheit, Luxembourg)
- Tiers et droit public (rapporteur général : Christophe Rapin, Suisse)
- Rapport de synthèse : Hugues Perinet-Marquet, France.



→ BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSOCIATION CAPITANT

En 2016, dix titres sont sortis à l'occasion du lancement de cette nouvelle Bibliothèque synthétique de droit comparé : Australie, Belgique, Cambodge, France,

Japon, Luxembourg, Maroc, Pologne et Québec. En 2017, sont encore parus trois nouveaux titres : **Allemagne, Italie et Pays-Bas**. Et ce sont plusieurs nou-

veaux pays qui seront abordés dans les semaines à venir : **Brésil, Espagne, Grèce, Iran, Roumanie et Turquie**.



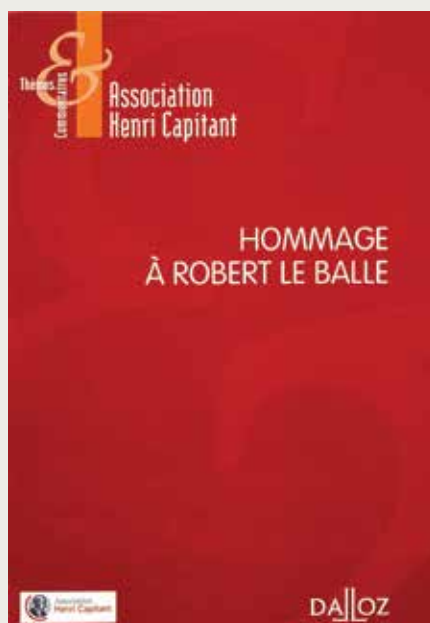
→ Autorités administratives indépendantes et panorama 2015-2016

Le volume 2016 de la **REVUE DE DROIT HENRI CAPITANT** est en ligne et dans les bacs !

Dirigé par le Professeur Jacques-Henri Robert et par Madame Morgane Daury-Fauveau, le dossier thématique du numéro 10 de la Revue de droit Capitant est en ligne et en librairie. Les auteurs y présentent une sélection de textes relatifs aux autorités administratives indépendantes, dont la prolifération n'a pas cessé de-

puis l'après-guerre, et qui n'ont en commun que «la notion de régulation en vertu de laquelle certaines AAI cumulent le pouvoir de réglementer, de surveiller et de sanctionner» (édito par J.-H. Robert). Le volume 2016 est complété par un panorama du droit français dans neuf matières de droit privé et de droit public, avec en particulier une présentation bilingue de la réforme française du droit des contrats. Le tout est

traduit vers une langue anglaise conforme au *Dictionary of the Civil Code* (dir. A. Levasseur et M.-E. Laporte-Legeais, éd. LexisNexis) qui traduit vers l'anglais le *Vocabulaire juridique* de l'Association Henri Capitant (dir. G. Cornu). Il s'agit de la même terminologie que celle du Code civil en langue anglaise sur le site Legifrance, respectueuse de l'esprit du droit continental.



→ Hommage à Robert Le Balle

Robert Le Balle (1899-1969) était un grand professeur qui a marqué des générations d'étudiants par ses talents d'orateur et par l'attention particulière qu'il portait à ses élèves, parmi lesquels on compte de nombreux agrégés : Roger Perrot, François Terré, Georges Durry, Jean-Pierre Sortais ou Jean Patazin. La doctrine juridique peut lui être reconnaissante pour les thèses d'une grande profondeur théorique dont il est l'inspirateur. Ses cours de doctorat sont également des modèles du genre. L'hommage de l'Association Henri Capitant à celui qui fut son président est donc mérité. Il a été rendu dans sa ville natale, Laval, au cours d'une jour-

née qui a permis de redécouvrir une oeuvre riche et une personnalité attachante. L'ouvrage comporte aussi des études sur des institutions essentielles sur lesquelles il a beaucoup réfléchi telles que la création du droit jurisprudentiel ou la technique juridique. La redécouverte de ce civiliste du XX^e siècle permet finalement de porter un regard neuf sur le droit du XXI^e siècle.

Contributeurs : François Chénédé, Didier Cholet, Marion Cottet, Stéphane Gerry-Vernières, Michel Grimaldi, Valérie Lasserre-Kiesow, Sylvio Normand, Jean-Pierre Sortais, François Terré, Arnaldo Wald.

Actualités



5 ans de Code civil - la perspective notariale

Bucarest, 2016
389 pages
Résumés en français en fin d'ouvrage

Ce volume a été initié par le groupe roumain de l'Association Capitant et l'Union Nationale des Notaires Publics de Roumanie. Sous la coordination du président du groupe roumain (Mircea Bob), 15 notaires (dont 5 universitaires) ont analysé les problèmes touchant au droit patrimonial de la famille soulevés par le nouveau code civil roumain dans la pratique notariale, en faisant des propositions concrètes pour leur solution.

JOURNÉES INTERNATIONALES



■ TURIN, CÔME (ITALIE), du 21 au 26 mai 2017

Les dernières *Journées internationales* ont eu lieu en Italie, à l'invitation de Michele Graziadei, Président du Groupe italien de l'Association. Elles réunirent plus d'une centaine de participants issus d'une vingtaine de pays et rencontrèrent un vif succès. À Turin puis à Côme, les « *Concepts, intérêts et valeurs dans l'interprétation du droit positif* » furent successivement étudiés en droit privé (Rapport général italien d'Antonio Gambaro), en droit de la famille (Rapport général espagnol d'Elena Lauroba et Pedro Robles), en droit constitutionnel (Rapport général allemand de Niels Petersen) et en droit pénal (Rapport général français de Valérie Malabat). La synthèse des travaux a été assurée par Rodolfo Sacco, qui se vit remettre la médaille de vermeil de l'Association en raison de son rôle exceptionnel qu'il y tient depuis des décennies. Le volume correspondant des *Travaux de l'Association*, t. 67, sera publié fin 2017.



Actualités

LE MOT DU TRÉSORIER

UNE STABILITÉ RASSURANTE ?



Notre situation de trésorerie est stable, nos dépenses sont globalement conformes à nos prévisions et sont la traduction de notre activité dont l'intensité ne s'est pas relâchée, soit 111.593,26 euros. On peut donc parler de stabilité. L'aléa porte sur nos ressources, non pas sur leur effectivité mais sur leur régularité ; elles s'élèvent à

100.100 euros dans le compte de résultat, mais à 120.070,05 euros si on totalise l'ensemble des recettes (notamment les droits d'auteur du vocabulaire juridique) ; mais il manque à l'appel presque 50.000 euros de subventions, partiellement compensés par des dons liés à des activités exceptionnelles comme notre participation au code européen des affaires. Le montant des cotisations est en recul et un effort doit être fait pour attirer de nouveaux membres et

fidéliser les actuels, car comme par le passé l'association ne vit que par les subventions ou dons qu'elle reçoit qui émanent exclusivement du secteur privé ; pour mémoire, mais surtout pour les en remercier ; le Conseil supérieur du notariat et les notaires des hauts de seine L'ordre des avocats aux Conseils, les barreaux de Paris et des Hauts de Seine ; les cabinets d'avocat Gide, Altana, Taylor Wessing.

FRANÇOIS-XAVIER MATTEOLI

Nos partenaires

Notre Association ne pourrait évidemment pas déployer ses nombreuses activités, organiser toutes ces manifestations, ni assurer ses publications, sans le très important soutien matériel et financier de ses partenaires. Qu'ils en soient tous très vivement remerciés, car sans eux, notre Association ne pourrait pas rayonner comme elle le fait aujourd'hui à travers le

monde. Un grand merci donc pour leur soutien constant et déterminant à la Fondation pour le Droit Continental, l'Ordre des Avocats aux Conseils, l'Ordre des Avocats de Paris, le Barreau des Hauts-de-Seine, le Conseil Supérieur du notariat, la Chambre des notaires des Hauts-de-Seine, les cabinets Gide Loyrette Nouel, Taylor Wessing et Altana, ainsi que le Groupe Loret.



Association
Henri Capitant

12, Place du Panthéon - 75005 Paris
Téléphone : +33 (0)1 43 54 43 17
Télécopie : +33 (0)1 40 51 86 52
contact@henricapitant.org

www.henricapitant.org

Association reconnue d'utilité publique en France, par décret du Gouvernement en Conseil d'État en date du 12 juillet 1939.



SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK : « HENRI CAPITANT »